

pas comme en demeure de vous faire des propositions; dans aucun cas il ne confiera l'exploitation du Guillaume-Luxembourg à un Ministère grand-ducal quelconque;... La chancellerie allemande maintient son droit d'exploiter en vertu de sa substitution à la Compagnie de l'Est par l'intermédiaire du gouvernement français. Si elle n'use pas de ce droit, c'est que le matériel nécessaire lui manque. Des commandes considérables sont faites... Dès que la direction à Strasbourg... sera pourvue... elle étendra son administration sur le G.-D. ...

«A Berlin on se croit sûr de l'abstention des Grandes Puissances garantes de la neutralité, aucune d'elles ne veut se commettre dans cette affaire ...

«C'est alors aussi qu'on fera enfin une notification à la Belgique, à qui on abandonnera avec les charges et garanties nécessaires la ligne de Gouv'y à Pepinster.

«Une transaction serait peut-être possible: ce serait de confier l'exploitation à une compagnie allemande avec la garantie du G. D. contre le déficit que pourrait offrir la recette sur le fermage stipulé de 3 millions. Je me suis permis d'en dire un mot à M. Delbrück... qui m'a répondu que, cette proposition ne lui ayant jamais été faite*), il n'avait pas été jusqu'à présent amené à y réfléchir ...»

In fine, et afin d'empêcher que la direction de Strasbourg remplace la Compagnie de l'Est, Nothomb recommande à son cousin d'avoir recours à la «combinaison intermédiaire» qu'il vient de lui indiquer.

Servais crut devoir se cramponner à cette paille, surtout que des journaux allemands venaient de répandre la nouvelle — confirmée par Jules Linden «toujours soucieux de nous faire les communications qui intéressaient le pays» — qu'une société allait se former sous le patronage du gouvernement allemand et avec la collaboration des banquiers Mendel de Bruxelles (ami de Linden) et Bleichroeder de Berlin (homme de confiance de Bismarck) dans le but d'exploiter les chemins de fer luxembourgeois.

Sur ces entrefaites il y eut à la Chambre deux interpellations. Le 6. 2. 1872 Paul de Scherff engagea le Ministre d'Etat d'arriver au plus vite à une solution concernant les chemins de fer. Tout en n'excluant pas d'autres combinaisons, le président de la Chambre prôna celle qui confierait l'exploitation à la Commission de Strasbourg, évidemment avec les garanties que comportait notre neutralité.

La question soulevée par de Scherff étant épineuse, Emmanuel Servais se proposa d'y répondre à la séance du 19 février.

Auparavant il eut encore à faire face, le 7 février, à l'interpellation de Zénon de Muysen qui se disait alarmé par la presse alle-

*) Nous avons vu que cette assertion n'est pas exacte.